

## **Maîtriser les espèces invasives pour préserver la valeur exceptionnelle de la biodiversité de la Réunion : un impératif du Comité Eau et Biodiversité**

**Le plan opérationnel de lutte contre les espèces invasives (POLI) 2019-2022 est déjà bien engagé et plusieurs actions ont déjà été menées. Le CEB a pris acte, ce mardi 10 septembre 2019, de son contenu technique définitif et a délibéré favorablement sur les conditions de bonne réussite qui permettront sa mise en œuvre optimale. Au-delà du comité lui-même, chacun de ses membres est concerné directement pour faciliter l'action selon sa compétence.**

[Lien vers le POLI 3](#)

En 2010, suite à l'inscription de nos « Pitons, Cirques et Remparts » au patrimoine mondial de l'UNESCO, les acteurs de l'environnement ont mis en place un plan d'action (POLI). Renouvelable, il recherche la maîtrise des espèces invasives qui menacent les milieux naturels et les espèces endémiques de l'île. Fin 2017 pourtant, l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (IUCN) faisait part, à travers une de ses publications, de sa préoccupation sur la progression de l'impact des espèces invasives sur les milieux naturels de La Réunion.

C'est dans ce contexte et ce défi renouvelé qu'ont été lancées dès le début de l'année 2019 les 52 actions du 3<sup>ème</sup> plan opérationnel collectif à l'échelle de l'île.

[Lien vers le tableau des actions du POLI](#)

Lors du premier échange avec le CEB sur la révision du POLI, le 27 juin 2018, les membres avaient demandé moins de bilans et plus d'actions. Neuf mois après le démarrage du nouveau plan, le rythme est soutenu et plusieurs actions sont d'ores et déjà sur le point d'aboutir. Cela est rendu possible par la mobilisation des membres du Groupe espèces invasives de La Réunion (GEIR), dont chacun met en œuvre directement au moins une action du POLI. Parmi eux, 16 structures ont accepté d'animer une ou plusieurs actions, pour en faciliter la réalisation, mobiliser de nouveaux acteurs et partager les retours d'expérience et ressources disponibles.

### **Quelques exemples pour illustrer la diversité des actions en cours :**

**Prévenir l'introduction des espèces interdites :** 153 plantes sont interdites à La Réunion depuis le mois d'avril. Depuis, l'organisation des contrôles s'est ajustée, notamment aux frontières de l'île, au niveau des importations en fret (pour mémoire, strictement interdite hors fret). Les importateurs et transitaires ont été informés par la DAAF et les demandes de certificat phytosanitaire doivent désormais lister chaque espèce des lots à introduire, pour un contrôle facilité.

Les importateurs, producteurs et distributeurs de plantes ornementales et aquatiques ont également été informés individuellement des modalités de déclaration urgente de leurs éventuels stocks commerciaux de ces plantes, à la date de l'entrée en vigueur de leur interdiction. Aucune mise en vente, don, multiplication ou plantation ne peut en effet être pratiquée sur ces espèces depuis le 11 avril 2019.

[Pour en savoir plus sur l'action de la DAAF sur le contrôle des espèces invasives : contact presse loise.devalicourt@agriculture.gouv.fr](mailto:loise.devalicourt@agriculture.gouv.fr)

**Maîtriser les plantes invasives qui progressent dans les espaces naturels dits « prioritaires » :** la lutte active contre des espèces déjà installées qui détruisent progressivement le milieu naturel est une action de longue haleine, qu'il convient donc de concentrer en priorité sur les espaces qui présentent des enjeux de conservation de premier ordre. Encore faut-il se mettre d'accord sur cette priorisation, sur des bases solides. C'est presque chose faite.

[Pour en savoir plus sur l'action du Département sur les terrains dont il est propriétaire : contact presse nicolas.payet@cg974.fr](mailto:nicolas.payet@cg974.fr)

**Organiser la gestion de la faune exotique récupérée** dans la nature ou déposée par les particuliers : le centre de transit et de gestion de la faune exotique récupérée a ouvert ses portes cette année dans les locaux de la SEOR. L'association a organisé le 17 mai la présentation du local aux partenaires qui peuvent y avoir le plus recours, notamment le SDIS, la BNOI, les vétérinaires. Cet outil tant attendu offre une alternative aux particuliers qui ne parviennent plus à gérer leurs NAC, mais permet aussi de coordonner la gestion des animaux récupérés dans la nature ou déposés, conformément à la réglementation.

*Si vous récupérez une espèce animale sauvage, contactez la SEOR au 0262 20 46 65.*

*Pour mémoire, il est interdit de laisser prospérer sans contrôle une espèce sauvage non-indigène de La Réunion (arrêté ministériel du 9 février 2018)*

[Pour en savoir plus sur le centre de transit de la SEOR : contact presse Christian Léger legerc@seor.fr](mailto:legerc@seor.fr)

**Contrôler les chats errants et les rats pour préserver les oiseaux endémiques menacés** : il y a urgence pour les Pétrels et le Tuit-tuit, alors il faut s'organiser et réussir ensemble : des actions complémentaires, des villes aux plus hauts sommets de l'île, montrent leur efficacité (capture, stérilisation et identification, sensibilisation).

Tandis que le Parc national, la SEOR et l'AVE2M agissent dans les hauts, sur les sites de reproduction et en périphérie, pour réduire l'impact des prédateurs présents, le plan de lutte contre l'errance animale, coordonné par la DAAF en lien avec les intercommunalités, permet la stérilisation et l'identification des chats domestiques. Un projet pilote est ainsi lancé sur deux communes partenaires, Cilaos et Entre-Deux, en collaboration avec la CIVIS et la CASUD, donnant accès aux habitants à des stérilisations gratuites de leurs chats directement dans leur commune ou à domicile.

[Pour en savoir plus sur ces actions](mailto:anne.lefeuvre@reunion-parcnational.fr) : contact presse [anne.lefeuvre@reunion-parcnational.fr](mailto:anne.lefeuvre@reunion-parcnational.fr) et [marc.salamolard@reunion-parcnational.fr](mailto:marc.salamolard@reunion-parcnational.fr)

**Sensibiliser et diffuser l'information auprès du grand public** : c'est un objectif central du POLI 2019-2022, décliné dans chaque domaine du plan d'action.

Le site internet du GEIR (ou WEB GEIR : <https://www.especiesinvasives.re>) est le lieu privilégié de mise à disposition des supports de sensibilisation et des ressources techniques.

Récemment, un spot de prévention diffusable notamment dans les avions a été réalisé. Il peut-être partagé largement : [Lien vers le spot en ligne](#)

**Comment les Réunionnais peuvent s'impliquer ?** Le public qui est prêt à se mobiliser pour la biodiversité de l'île peut le faire :

**En testant ses connaissances sur les espèces invasives à travers un quiz** : [Lien vers le quiz](#)

Il n'y a pas de gagnant ou de perdant, juste le plaisir de jouer !

**En participant à l'un des chantiers participatifs organisés à La Réunion :**

- Agir contre le rat qui menace le Tuit-Tuit à la Roche Écrite

[Pour en savoir plus : benevolescor@gmail.com](mailto:benevolescor@gmail.com)

- Aider à restaurer les prairies humides de l'Étang de St Paul, notamment en arrachant des plantes envahissantes

[Pour en savoir plus : n.juillet@reserve-etangstpaul.fr](mailto:n.juillet@reserve-etangstpaul.fr)

### **Contacts presse :**

Président CEB : via [comite-eau-biodiversite-reunion@developpement-durable.gouv.fr](mailto:comite-eau-biodiversite-reunion@developpement-durable.gouv.fr) / 0692 66 42 11

Mme Claudette Grondin, membre du bureau du CEB : via [sandrine.gilson@cg974.fr](mailto:sandrine.gilson@cg974.fr)

Roland Troadec, membre du bureau du CEB : [roland.troadec@gmail.com](mailto:roland.troadec@gmail.com)

Christian Léger (SEOR), membre du bureau du CEB : [legerc@seor.fr](mailto:legerc@seor.fr)

Marie Lacoste (CBNM), membre du bureau du CEB : [mlacoste@cbnm.org](mailto:mlacoste@cbnm.org)